

instruction j'ai décidé et jugé que le sus-nommé *Peter White*, le jeune, n'avait pas été régulièrement élu à l'élection susdite, et que son élection était nulle.

Et la dite pétition alléguant que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection, je certifie de plus qu'il n'a pas été prouvé devant moi qu'aucun de ces actes ait été commis par le dit *Peter White*, le jeune, ou à sa connaissance et de son consentement.

Je certifie en outre que lors de la dite instruction il a été déclaré et admis par l'avocat du dit *Peter White*, le jeune, que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection par *George C. Bolton*, agent du dit *Peter White*, le jeune, actes dont le dit *Peter White*, le jeune, était responsable et qui rendaient son élection nulle.

Je certifie de plus que par cette instruction il a été prouvé devant moi que des actes de corruption avaient été commis par les personnes suivantes :—(1) *George C. Bolton*; (2) *John Ross*; (3) *William Cole*; (4) *Thomas Hill*; (5) *Elias W. Wade*; (6) *John Hoare*; et (7) *James McFarlane*.

Je certifie de plus que par la dite instruction il ne m'a pas été démontré, ou qu'il n'y a pas lieu de croire que la corruption ait été exercée en grand à la dite élection;

Et j'ai décidé et jugé que tous les frais, dépens et faux-frais occasionnés par la présentation de la dite pétition et les procédures en résultant, fussent payés par le dit *Peter White*, le jeune, comme partie adverse à la dite pétition.

J. G. SPRAGGE,

Daté ce 23<sup>me</sup> jour de septembre A. D. 1874.

C.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE NORTHUMBERLAND OUEST.

DANS LA COUR DES ÉLECTIONS.

ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES, 1873.

*Election d'un député à la Chambre des Communes, par la division électorale de la division ouest de Northumberland, tenue les 22<sup>me</sup> et 23<sup>me</sup> jours de janvier, A. D. mil huit cent soixante-quatorze.*

Puissance du Canada, }  
Province d'Ontario, }  
savoir :

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Je certifie que l'instruction de la pétition de *William Lemuel Burnham*, du township de *Hamilton*, dans le comté de *Northumberland*, et d'*Angus Henry McDonald*, cultivateur, du township d'*Haldimand*, dans le dit comté, contre l'élection de *William Kerr*, a eu lieu devant moi, dans la ville de *Cobourg*, vendredi et samedi, les 25<sup>me</sup> et 26<sup>e</sup> jours de septembre A. D., 1874, et qu'à la clôture de cette instruction j'ai jugé et décidé que le sus-nommé *William Kerr* n'avait pas été régulièrement élu à l'élection susdite et que l'élection du dit *William Kerr* était nulle.

Et la dite pétition alléguant que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection, je certifie de plus qu'il n'a pas été prouvé devant moi qu'aucun de ces actes ait été commis par le *William Kerr*, ou à sa connaissance et de son consentement.

Je certifie de plus que pendant la dite instruction il a été prouvé devant moi que des actes de corruption avaient été commis par les personnes suivantes :—